

...e pp...la
valoris...
du cadre de vie

Ors

au 59

Préambule

Question - Objectifs

Méthode

Analyse partagée du territoire

Introduction

Ors dans son environnement

8

Ors dans son contexte socio-économique

Les paysages : un territoire de charnière

Ors dans son milieu naturel

Une entité historique

Une Commune des potentialités

Recherche des caractères identitaires

14

Ambiance forestière

Ambiance agricole

Ambiance bocagère

Les prairies humides

L'ambiance urbaine

Mise en place des actions

Actions et partenariats possibles

21

Les outils

Cahier de recommandations "plantation"

Cahier de recommandations "mobilier urbain"

Les actions

Révéler les sites

Faire découvrir le territoire

Les manifestations

Valoriser les espaces publics

Communication, sensibilisation et participation

Phasage

Conclusion

Bibliographie

33

Annexes

Recherche d'un territoire de cohérence

Étudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'entourent et plus particulièrement avec les communes avec lesquelles elle s'est associée (Intercommunalité, Contrat de Développement Rural) pour monter un projet de territoire. La connaissance du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération clé de l'analyse et le diagnostic de ce territoire. Elle permet au maître d'ouvrage de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti... et ainsi, de donner un sens aux futurs aménagements.

Introduction

L'analyse partagée de l'environnement d'Ors a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte naturel, paysager et institutionnel. Elle permet, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, d'aider à mieux comprendre les logiques qui animent le territoire.

Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec les différents partenaires qui agissent sur son territoire et les éventuels maîtres d'œuvre.

La méthode d'approche que se propose ce guide de valorisation a pour objectif :

- d'exprimer la philosophie générale du maître d'ouvrage, c'est à dire qu'elle explique les objectifs et le sens de l'aménagement attendu par le maître d'ouvrage,
- d'évaluer les enjeux paysagers et naturels à diverses échelles (communale, voire territoire du Contrat de Développement Rural),
- de garantir la cohérence des intentions exprimées par le maître d'ouvrage pour ce futur projet,
- de servir de base à la concertation avec les partenaires et la consultation de concepteur.

Ors dans son contexte socio-économique

Cerner le territoire dans lequel la commune d'Ors s'inscrit, c'est inévitablement faire référence au bassin de vie et la situer, aussi, par rapport aux communes avec lesquelles elle s'est associée (intercommunalité, Contrat de Développement Rural) pour mener un projet de territoire.

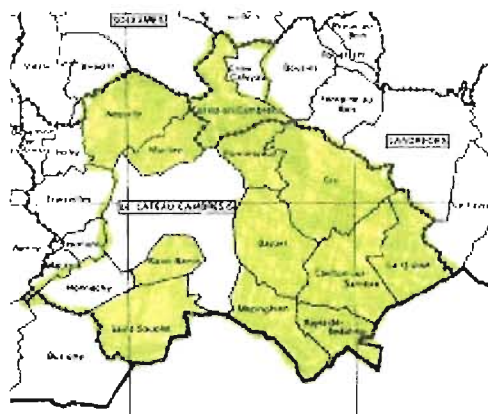
- Le bassin de vie

L'INSEE a réalisé en 1988 le découpage de la France en bassin de vie. C'est un territoire qui est constitué d'une commune pôle pourvue en équipements, en services publics et privés (collèges, lycées, laboratoires d'analyses médicales, supermarchés...) et entourée de communes rurales.

L'intérêt de ce territoire repose sur le fait qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximités.

Il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

L'étude menée pour le compte du Conseil Général du Nord situe la commune d'Ors dans le bassin de vie du Cateau. Ce bassin de vie qui compte 14 communes et 17 905 habitants connaît actuellement des problèmes socio-économiques. Le dernier recensement montre que mise à part quelques communes, la majorité connaît une perte de population.



Carte
du bassin
de vie

- Le Contrat de Développement Rural

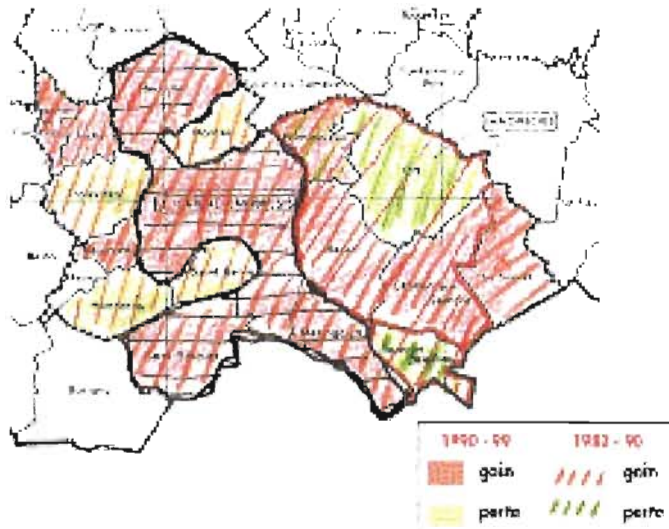
Pour faire face aux difficultés économiques que rencontre actuellement ce territoire, les élus du canton du Cateau se sont regroupés pour mettre en place un Contrat de Développement Rural (C.D.R.). Projet qui oriente ses actions de développement principalement autour :

- de la préservation et la valorisation de l'environnement,
- l'optimisation de l'offre sociale et culturelle,
- l'amélioration de l'habitat,
- l'adaptation de la formation,
- ...

L'objectif de ce projet est, à terme, de pallier aux problèmes que connaît actuellement ce territoire.

Conscient du rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en place du projet de Contrat de Développement Rural, les élus d'Ors ambitionnent de mettre en place une stratégie d'aménagement sur leur Commune en adéquation avec le projet du territoire. La connaissance du territoire du C.D.R. devient à ce titre, une approche incontournable.

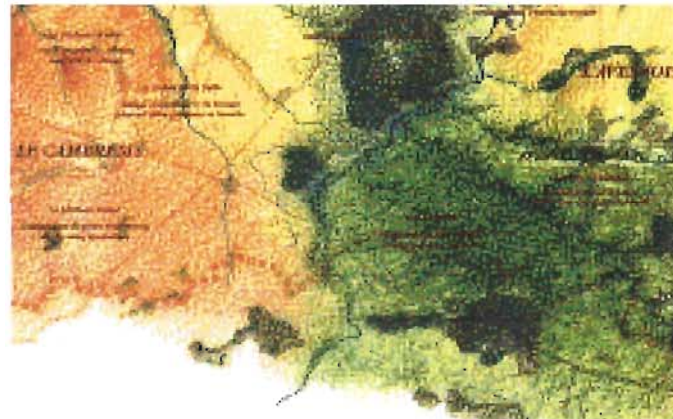
Carte
C.D.R
(évolution de
la population)



Les paysages : un territoire de charnière

- Au sud de la forêt de Bois l'Evêque, les paysages offrent, sur des distances assez réduites une succession d'ambiances qui assurent, par delà les vallées de la Selle et de la Sambre, la "charnière" entre deux Pays:

Carte
des paysages



- À l'ouest, les paysages caractéristiques du plateau Cambrésien se distinguent par l'absence d'enclosure des parcelles vouées à la grande culture et la densité des villages avec



Paysage de la vallée de la Sambre



Entité paysagère du plateau boisé

un habitat groupé : ces caractéristiques façonnent des territoires ouverts aux horizons lointains,

- à l'est, les paysages sont du type Avesnois. Ils se caractérisent par une présence d'eau plus marquée, par un embocagement des parcelles principalement vouées à l'élevage et par un habitat plus dispersé.



Entité paysagère de la vallée de la Selle



Entité paysagère de la Thiérache

Cette combinaison, a généré un horizon beaucoup plus rapproché.

Ainsi sur les bases du document " éléments de lecture des paysages" du département du Nord mené par le C.A.U.E. en 1993 pour le Conseil Général, on remarquera, de Beaumont en Cambrésis à La Groise, la succession des entités paysagères suivante :

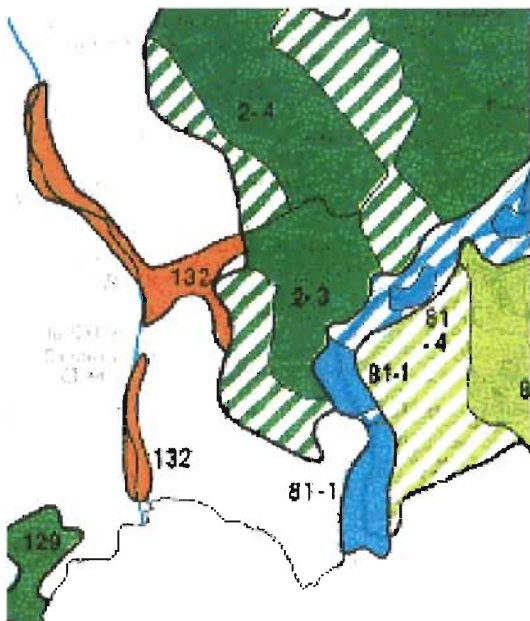
- le plateau boisé, "constellations de petits boisements sur un relief dynamique",
- la vallée de la Selle, "collage d'openfield et de bocage pour un sillon généreux et humide" et,
- la Thiérache, "fortissimo bocagé nappant le moutonnement collinaire".

Mais en regardant avec plus d'attention on remarque, qu'entre la rivière de la Selle et la rive droite de la Sambre, l'expression de deux "ambiances paysagères" présente des nuances par rapport aux entités précédemment citées. Peuvent-elles concourir à définir deux nouvelles entités, l'une relative au plateau d'interfluve présentant une mixité entre bocage et openfield, l'autre relative à la vallée de la Sambre avec sa dépression topographique, la présence des fossés et d'une végétation liée à l'eau?

Cette notion de charnière est une réalité qui plonge ses racines dans l'histoire puisque :

- les différents bois qui sont répartis sur le secteur sont pour la plupart les vestiges de l'antique forêt d'Arrouaise qui limitait le territoire entre deux groupes Gaulois et que l'on peut toujours lire actuellement dans la limite des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
- les zones marécageuses de la vallée de la Sambre ont, depuis très longtemps, constitué la frontière orientale de la principauté du Cambrésis et l'implantation de mottes féodales et de la ville-neuve de Câtillon répond à cette logique.

Ors dans son environnement



Extrait carte ZNIEFF



Extrait carte AMBE

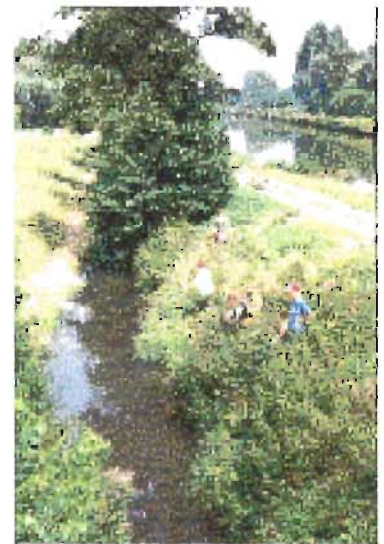


Une mare de prairie (prox . cimetière britannique)



Un sentier dans la forêt

Le territoire qui nous intéresse appartient à deux bassins versant que sont celui de la Selle et celui de la Sambre. Ces deux rivières ont, par leur emprise, fortement marqué le territoire et sont à l'origine de la diversité et la richesse du milieu naturel et des paysages.



Les bords de Sambre

Cette diversité qui a été générée par la situation géographique marque le passage progressif entre le Cambrésis, secteur d'openfield dominé par l'agriculture et l'Avesnois, paysage fermé avec un horizon boisé où les prairies bocagères et la présence des forêts sont les éléments qui dominent. Toutes les études qui ont été réalisées sur ce secteur attestent de la richesse du milieu. Parmi ces études nous citerons celles réalisées par l'AMBE et le Ministère de l'Environnement : L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement (A.M.B.E.) a réalisé un inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles basé sur l'évaluation biologique par la méthode biocénétique, méthode qui prend en considération les critères tel que :

- la rareté de l'espèce ou du groupement d'espèces,
 - la diversité,
 - la proximité du climax,
 - la continuité de l'espace naturel et surface d'un seul tenant,
- classe ce canton en deux niveaux, à savoir :
- le niveau de valeur local qui englobe les communes de Bazuel, Mazingheim, Pommereuil et Forest en Cambrésis.
 - le niveau de valeur nationale et internationale qui correspond aux communes situées dans la vallée de la Sambre.

Faisant suite à cette étude, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas de Calais étude, sollicitée par le Ministère de l'Environnement. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux types de zones.

-Zone I : Elle est considérée comme un véritable sanctuaire de Nature (secteur d'intérêt biologique remarquable); elle correspond à (Cf. annexe) :

- la Haute vallée de la Sambre (entre le bois de l'Abbaye et Ors),
- la forêt du Bois l'Evêque et ses lisières,
- la Haute vallée de la Selle (en amont de Solesme).

Zone type II : ce sont les grands ensembles écologiques fonctionnels (grand ensemble naturel) où les études d'impact d'aménagement devraient être renforcées. Ils sont représentés par :

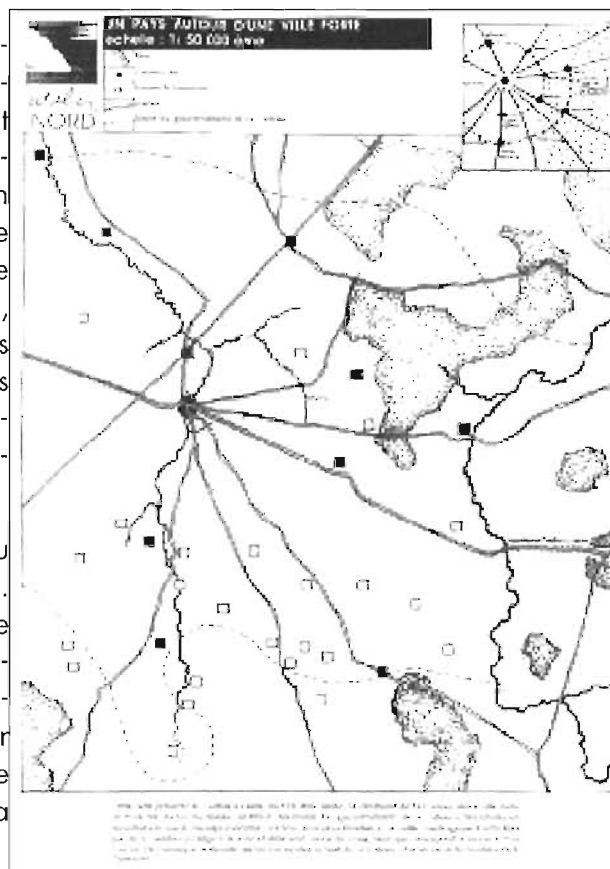
- le complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées,
- les prairies humides de Maroille et de Landrecies, étangs et prairies humides de Landrecies

Ce bref aperçu confirme cette richesse et explique le rattachement d'une partie de ce secteur au territoire du Parc Naturel Régional de L'Avesnois.

Une entité historique

Plus qu'un territoire administratif, le Cateau-sis est une entité historique. En effet, jusqu'à la Révolution c'était un gouvernement autonome structuré en fonction de la défense, de la desserte et de l'administration de la ville forte du Cateau. La défense de cette ville ne dépendait pas uniquement de ses remparts. Elle était protégée au sud, par les forêts de l'Aisne et à l'est par les marais de la Sambre et la forêt du bois l'Evêque qui formaient une frontière puissante défendue par la place forte de Landrecies.

Cette entité historique autour de le Cateau a généré une infrastructure spécifique. L'étude réalisée par Denis Delbaere révèle un réseau routier en étoile qui relie le Cateau aux autres communes et que ces mêmes communes sont reliées entre elles par un réseau en spirale qui permettait, entre autres choses, la récolte des impôts dans la campagne.



Pour permettre au maître d'ouvrage de cerner le milieu qui environne sa commune, de communiquer avec ses administrés et ses partenaires, il sera demandé aux éventuels maîtres d'œuvre de procéder à une analyse détaillée et largement illustrée de l'ensemble des éléments physiques, biologiques et paysagers du territoire.

L'ensemble de ces données doivent être réfléchies et conçues pour être facilement assimilable et communicable. La forme cartographique au 1/25 000 et autres illustrations associées a des débats publics sont des outils qui s'accrochent bien à cet exercice.

Une Commune : des potentialités

Située entre deux places fortes à savoir, le Cateau et Landrecies, Ors présente des atouts qui sont intéressants à souligner :

- le centre bourg, bien qu'il soit à l'écart du grand flux routier (RN 43), reste bien accessible. Cette accessibilité se fait par la RD 160 qui relie le Cateau à Landrecies.
- la commune est charnière entre l'openfield du Cambrésis et le pays fermé et morcelé de L'Avesnois,
- un village implanté dans la vallée de la Sambre qui lui confère un caractère rural,



Silhouette village



Cimetière Anglais

- un patrimoine architectural diversifié (typologie) et représentatif (culturel), cultuel (chapelles, oratoires,...) et historique (site de Malmaison, polissoire), deux cimetières anglais,
- un paysage verdoyant où se mêlent les ambiances forestières (Bois l'Evêque), bocagères et prairies humides,
- le canal de la Sambre, axe qui structure le territoire.

Cet ensemble de potentialités fait d'Ors une commune attractive qui voit sa population en constante évolution. En effet, en 1965 la commune comptait 638 hab contre 748 hab. en 1999.

Si, à l'instar de la majorité des communes du canton, la population d'Ors connaît une évolution positive, ce phénomène trouve, sans aucun doute, son explication dans la qualité de son environnement naturel et patrimonial. A ce titre il serait intéressant de porter à connaissance les éléments révélateurs de l'identité.



Ecluse d'Ors

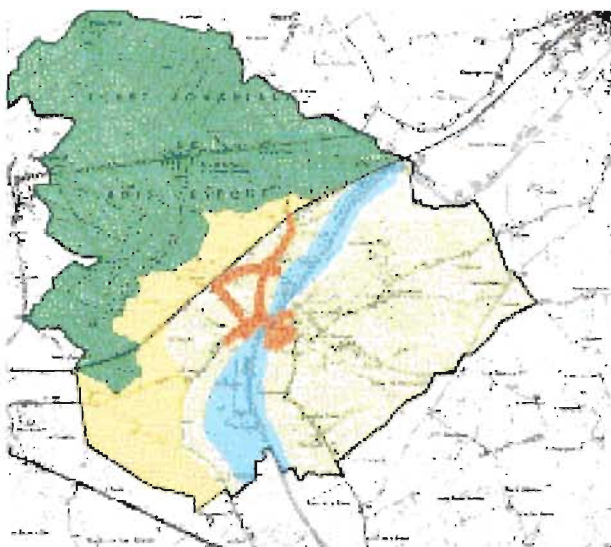


Auréole bocagère

Recherche des caractères identitaires

L'analyse des différentes composantes (physiques, paysagers, architecturaux, urbanistiques) de la Commune est une étape importante car elle permet de révéler les éléments identitaires porteurs de projets. Cette analyse présente aussi l'avantage :

- de définir et de cerner l'identité de la commune,
- d'identifier les axes, les thématiques et les sites sur lesquels il faut intervenir,
- de révéler les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,
- de rechercher la cohérence entre tous les aménagements publics ou privés, paysagers ou architecturaux..



Carte des 5 ambiances

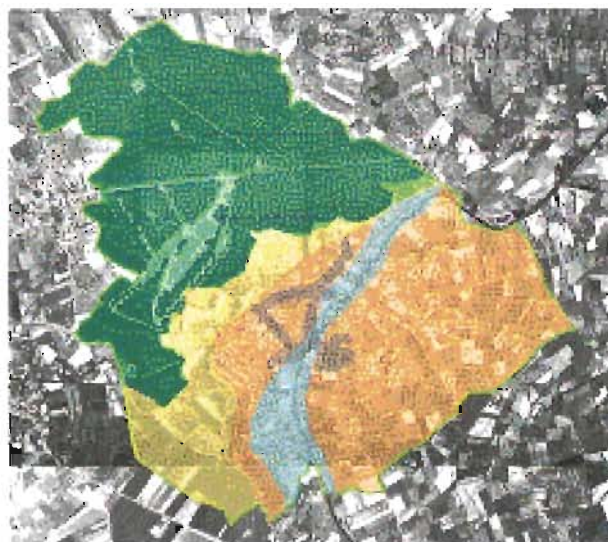
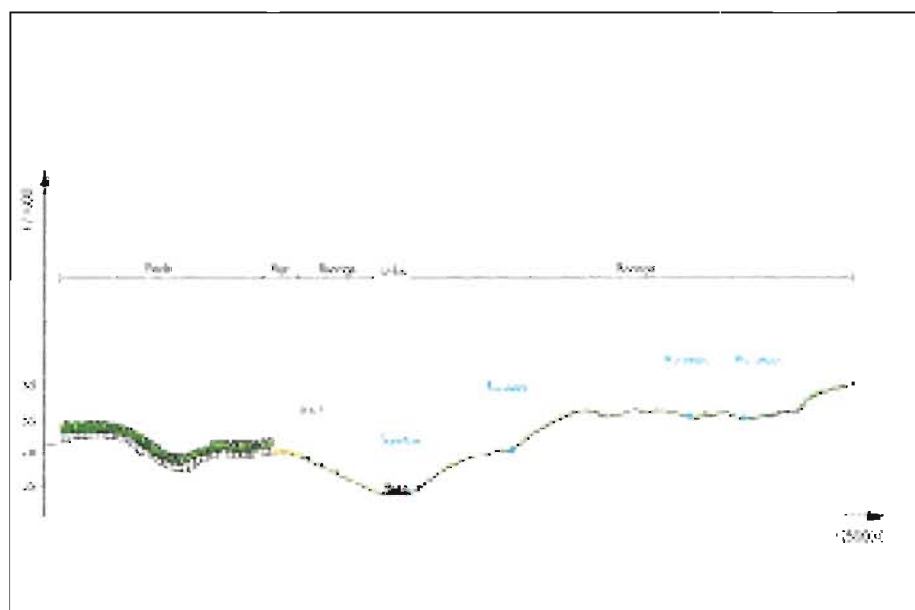


Photo aérienne des 5 ambiances

La consultation des différents documents, les sorties sur le terrain, le contact avec les élus sont autant de données précieuses qui contribuent à la connaissance de la Commune. La synthèse de cette connaissance révèle l'étroite relation qui existe entre la géomorphologie du terrain et l'occupation du sol.

Au vue de ces éléments on peut distinguer cinq faciès différents se caractérisant chacun par une ambiance particulière (Cf. annexe).



Coupe topographique



Sentier équestre et pédestre

L'ambiance forestière

Ce faciès correspond à la forêt domaniale du Bois l'Evêque. D'une surface de 730 ha soit 40% de la superficie communale, cette forêt est située sur la ligne des partage des eaux. Détruite par une tornade il y a plus de vingt ans, elle a été reboisée en résineux (Epicéa commun, Epicéa de sika,...). Seule la partie Est est restée sous sa forme naturelle (chênaie, charmaie,...). La densité des troncs, l'ombre du couvert végétal, la vigueur végétative des bords de chemins, la présence de l'eau sous des formes diverses (étang, ruisseaux, fontaine,..) et les odeurs caractéristiques exhalées par les différentes végétations et la litière du sol confèrent à cette ambiance une charge évocatrice très forte de mystère... Par sa richesse et sa diversité faunistique et floristique, ce bois qui appartient au vaste complexe écologique de la forêt de Mormal peut s'avérer un atout réel pour développer le tourisme sur la Commune.

L'ambiance agricole

Morphologiquement cette portion du territoire communal occupe le haut du versant gauche de la vallée de la Sambre. Elle est située entre le bois l'Evêque et la voie SNCF, légèrement confinée. Cette partie, dominée, par l'agriculture offre un paysage ouvert avec un horizon boisé.



Photo RD 160



Auréole bocagère

L'ambiance bocagère

Inscrite dans la vallée et débordant sur les versants de la Sambre, cette ambiance est marquée par les prairies bocagères. On distingue deux types de paysages suivant la densité, la forme et la nature des essences des haies qui limitent les parcelles.

Le bocage à maille serrée se caractérise par un réseau de haies denses, variés (hautes, basses ou mixtes). Ce type de bocage à dominance de prairies où l'on rencontre quelques vergers de pommiers est le domaine de l'élevage.

Le bocage ouvert est caractérisé par de grandes parcelles où les haies sont souvent basses et taillées. C'est au niveau de ce secteur que l'on rencontre souvent des enclaves de terres agricoles.

Les prairies humides

Situé de part et d'autre du canal, ce territoire correspond à la plaine alluviale de la Sambre (lit majeur de la rivière). A l'origine cette zone marécageuse était considérée, avec la forêt et la place forte de Landrecies comme une défense naturelle de la ville de le Cateau. Défense qui a été renforcée par la construction d'une forteresse au lieu dit la Malmaison.



Vallée humide

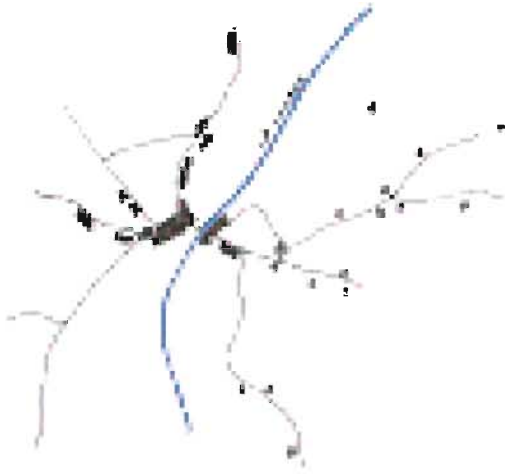
Marquée par la présence temporaire ou permanente de l'eau, cette zone est dominée par des prairies humides ponctuées de mares, d'étangs de chasse et de nombreux fossés de drainage. C'est un territoire d'une grande valeur phytocénétique et floristique qui abrite des espèces très rares menacées de disparition. La reconversion de certaines prairies naturelles au profit de la culture de maïs et les parcelles sillonnées par un réseau de fossés de plus en plus larges sont de nature à menacer cet environnement de qualité.

L'ambiance urbaine

Les secteurs bâtis de la commune d'Ors sont principalement implantés dans l'ambiance "bocagère" à laquelle ils apportent une variété par leurs modes d'urbanisation.

D'une manière un peu caricaturale, la rive gauche de la Sambre présente une organisation du bâti plutôt regroupée, le long des rues menant au centre du village.

La rive droite quant à elle, est plutôt représentée par des fermes dispersées sur le territoire.



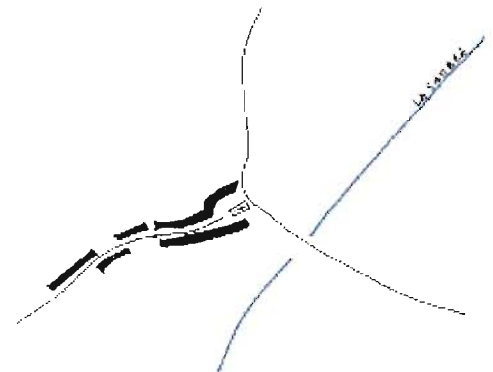
Une ferme isolée

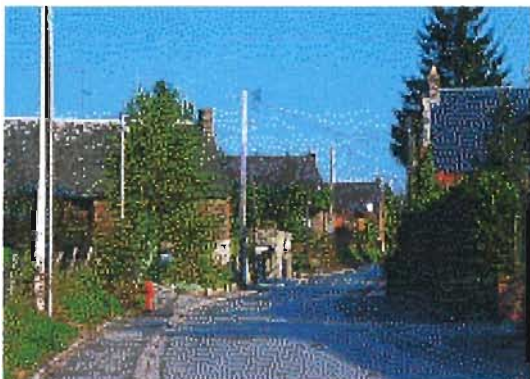
Mais un regard plus attentif met en évidence des particularités de l'organisation du bâti, par rapport à l'espace général du village, par rapport à l'espace public et aux voiries, par rapport à l'impact visuel, ..., sur lesquelles on devra s'appuyer pour définir l'identité de chaque partie.



Alignement de maisons

. Le long de la rue d'Arche qui longe la vallée de la Sambre, le bâti structure l'axe menant au centre et à l'église. Il est implanté sans recul par rapport à l'espace public et présente des façades parallèles à la voirie.

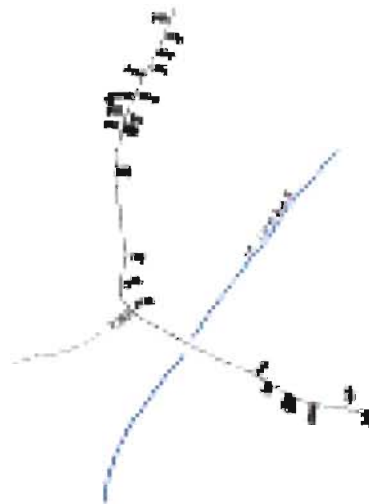




Maisons à pignon sur rue

A l'inverse, la rue d'Ouie et la rue de Landrecies, situées sur les versants, présentent un bâti discontinu offrant parfois de larges ouvertures sur les prairies et les champs ouverts.

La façade est implantée généralement perpendiculairement à la voirie alors que les pignons se dressent sur l'espace public.

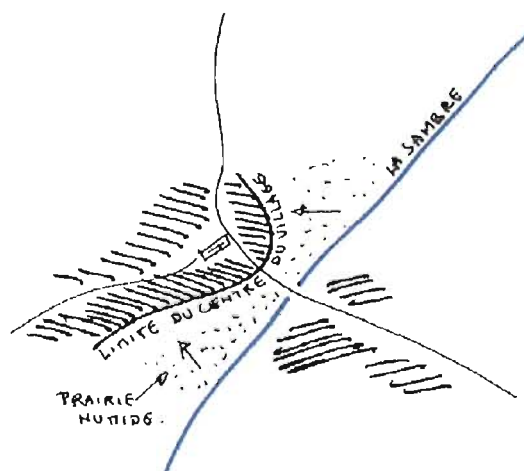


Plus éloignées de la vallée mais avec une nappe phréatique proche, toutes ces propriétés possédaient autrefois des puits pour obtenir de l'eau. On en retrouve aujourd'hui la trace à travers quelques vestiges.



Impact visuel sur le cœur du village

Les prairies humides le long de la rive gauche de la Sambre, nues de toute construction, nous offrent un impact visuel particulièrement intéressant sur le cœur du village regroupé autour de l'élément émergent que constitue l'église. Cet aspect est d'autant plus présent lors du franchissement du pont qui sert à ce moment là de promontoir.



Le patrimoine bâti

L'ambiance urbaine a fait apparaître une variété dans le mode d'implantation du bâti par rapport à l'espace public et aux voiries, par rapport à l'impact visuel, ...

Une approche à la fois sensible et descriptive permettra d'esquisser l'identité du patrimoine bâti d'Ors à travers **une typologie du patrimoine bâti**, ses détails architecturaux, ses attachements culturels, ses particularités, ...

Typologie du patrimoine bâti, ...

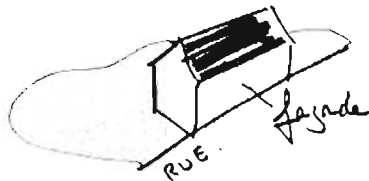
La recherche d'une typologie basée sur le mode d'implantation, les volumes, les matériaux et leurs mises en œuvre, les usages, ... doit :

- . mettre en évidence la ou les identités patrimoniales de la commune,
- . révéler des ensembles cohérents, homogènes, ou des incohérences,
- . montrer les éléments de variations d'un type à un autre,

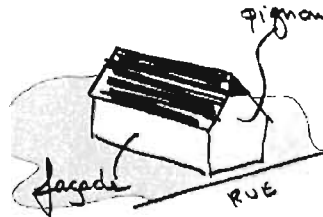
Le mode d'implantation du bâti dans la commune s'exprime à travers l'orientation par rapport à la voirie, la nature des limites publics/privées, les alignements créés par la continuité de plusieurs bâtiments, les "entre-deux" bâtiments, ... Les exemples illustrés ci-dessous témoignent de situations diverses qui participent à l'identité de la commune d'Ors. Ils n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, mais plutôt l'ambition d'amorcer une réflexion, un questionnement.

L'orientation par rapport à la voirie

. Le bâti, construit avec la façade parallèle à la voirie, cadre et accompagne l'espace public, le qualifie et lui donne son identité.

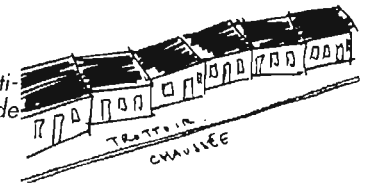


. Le bâti dit à "pignon sur rue" crée un rythme en alternant des pleins dont la façade principale est perpendiculaire à la voirie et des vides qui permettent des échappées visuelles sur les jardins et le paysage.



Continuité, variation et ouverture

. L'organisation du bâti accompagnant la rue d'Arche assure une continuité et une cohérence de l'espace public. Ce dernier se voit enrichi par les décrochements légers et les variations architecturales de chaque maison mais aussi parfois par de subtils passages entre elles.

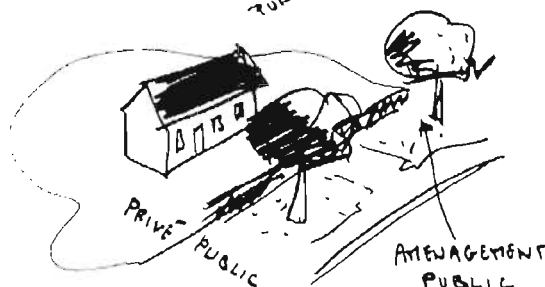
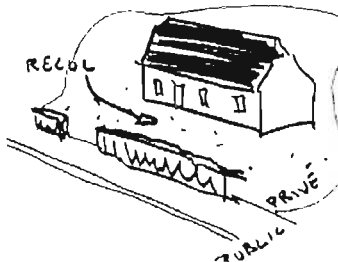
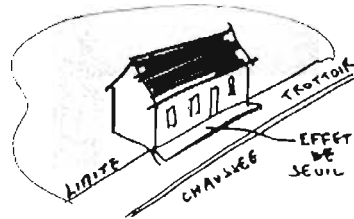


PASSAGE ETROIT
ENTRE 2 BATIMENTS.

Limites espaces publics/espaces privés

Les relations entre espace public et espace privé peuvent se définir à Ors à travers trois cas principaux :

- . en alignement ; c'est alors la façade qui participe directement de l'espace public. Elle s'enrichit parfois d'un trottoir lui assurant une légère distance, un effet de seuil, un espace de transition,
- . en recul ; l'espace jardiné devant la maison semble ainsi faire partie de l'espace public et doit accompagner sa lisibilité et sa cohérence. Une haie opaque située sur l'alignement remplit parfois ce rôle, ne laissant découvrir que peu de chose de la propriété privée.
- . avec un aménagement public qui donne de l'épaisseur à la limite publique/privée et qui amoindrit l'impact des aménagements privés.



Les matériaux et leur mise en œuvre sont le reflet de l'identité du pays dans l'architecture vernaculaire, mais aussi parfois dans l'architecture plus institutionnelle. La variation et la richesse sont déclinées à travers des mises en œuvres différentes dans les détails architecturaux qui appartiennent soit à des savoir-faire locaux, soit à des références plus urbaines.

Les registres architecturaux utilisés dans les constructions plus récentes semblent s'éloigner de ces deux tendances, tant sur les matériaux que sur les décors utilisés, et rejoignent un vocabulaire qui se retrouve indifféremment de Dunkerque à Avesnes, de Lille à Paris, ...

Pourtant, les détails architecturaux participent de l'identité du patrimoine et témoignent d'attentions particulières, de savoir-faire parfois oubliés, d'une logique constructive mise en valeur, ...

La typologie a mis en évidence la diversité du patrimoine de la commune. Elle est probablement le reflet de sa situation géographique et paysagère et issue d'un subtil mélange des particularités du Cambrésis et de l'Avesnois.

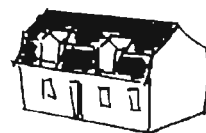
La volumétrie

Elle se décline à Ors selon trois façon essentielles :

. en rez-de-chaussée plus comble ; le volume est très simple, seul le rez-de-chaussée est habitable et la toiture est à deux pans. La façade est souvent composée de deux ou trois fenêtres réparties de part et d'autre de la porte d'entrée,



. en rez-de-chaussée plus comble aménagé ; très proche du volume précédent, celui-ci s'enrichit d'une toiture brisée dégageant un volume plus important dans lequel s'inscrivent une ou plusieurs fenêtres de toits (autrement appelée lucarne ou chien-assis).

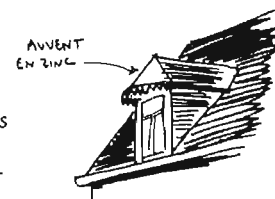


. en rez-de-chaussée plus un étage plus comble ; d'un volume plus important notamment dans sa partie maçonnée, il est aussi plus rare à Ors. Il se situe essentiellement dans le centre ou près de la gare et s'apparente plutôt aux équipements publics (gare, mairie, ...)



Quelques détails

Les lucarnes témoignent de savoir-faire en se parant de temps en temps d'un auvent en zinc semi-circulaire découpé de manière décorative alors que les fenêtres mariant la pierre bleue de l'Avesnois et la brique avec un linteau légèrement cintré renvoient à des images plus identitaires de cette région.



L'exemple qui suit, concernant l'ancien restaurant de l'Ermitage, montre la nécessité qu'il y a à se référer à l'identité locale lorsque que l'on transforme un bâtiment : la première évolution s'inscrit dans la continuité du bâtiment initial, en minimisant l'impact du surcroît de maçonnerie, en respectant les proportions des ouvertures, en conservant la brique nue, ..., la seconde, quant à elle, est en rupture complète avec les deux étapes précédentes. Elle ne se réfère à aucun élément issu de l'architecture locale, ne respectant ni les matériaux, ni les proportions.



Par ailleurs, un certains nombre d'édifices témoignent d'un intérêt particulier quant à leur fonction (mairie, école, gare,...), leur architecture spécifique, leur histoire, leur évolution. Ils méritent, de par ce fait, un regard attentif permettant de faire ressortir le sens de chacun d'entre eux et leurs qualités respectives mais aussi ce qui leur manque pour qu'ils assurent pleinement leur rôle.



Ecluse

- Une commune et de puissants maîtres d'ouvrage

Les chapitres précédents ont mis en évidence les éléments marquants qui forgent l'identité de la commune et qui peuvent contribuer, par leur mise en valeur et/ou leur reconnaissance à assurer son rayonnement.

Il existe aussi sur le territoire certains équipements et autres installations qui, s'ils contribuent, par certains aspects, à la richesse économique de la commune créent, par ailleurs, une gêne certaine à son intégrité territoriale puisqu'ils contraignent, par l'addition de leur logique intrinsèque, les déplacements et la continuité entre ses différents secteurs.

Il s'agit de :

- la ligne de chemin de fer placée sous la responsabilité de la S.N.C.F.
- le canal de la Sambre à l'Oise placé sous la responsabilité de V.N.F.,
- la forêt domaniale gérée par l'O.N.F.,
- l'établissement militaire géré par l'Armée de Terre.

Il sera demandé au bureau d'étude, en plus d'un rendu pouvant faire l'objet d'une exposition à destination de la population sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et les milieux naturels, de réaliser une synthèse cartographique :

- au 1/10 000ème pour rendre compte de l'identité communale,
- au 1/5 000ème pour tout ce qui touche à l'urbanisme et à l'architecture.

Actions et partenariats possibles

ave59

Les précédents chapitres ont mis en évidence les forces et les faiblesses du territoire. Ils ont révélé, en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et de milieux naturels, les éléments forts qui marquent fortement l'identité des territoires.

Cette analyse, en puisant ses racines dans la concertation (élus et partenaires) et dans les observations du terrain, a mis en évidence des orientations d'aménagement dont la mise en synergie nécessite l'engagement d'opérations et l'animation d'un partenariat. Ces opérations n'ont pas toutes la même teneur ni la même ambition. Elles font appel à des politiques différentes, certaines sont réalisables à court terme, alors que d'autres le seront à moyen ou long terme puisqu'elles nécessitent des préalables.

Pour l'ensemble de ces raisons, les différentes opérations peuvent être classées en deux catégories :

. les outils

Ils visent à faciliter la définition de politiques locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils ont l'ambition de rendre opérationnels les principes du développement approuvés par les élus. Ils servent de cadre à l'élaboration d'une politique locale du cadre de vie et sont garants de la qualité de la démarche qui conduit à l'action.

Ils permettent de donner un sens fort et cohérent aux projets locaux.

. les actions

Ce sont des opérations dont la transcription sur le terrain peuvent être immédiates ou tout au moins rapide et bien visible.

Les outils

Le Cahier de recommandations pour les plantations des espaces publics

Les paragraphes contenus dans la première partie ont montré l'importance et la variété des structures végétales dans la définition de l'identité paysagère de la commune. Mais l'observation du contexte communal révèle aussi rapidement le hiatus entre, d'une part, l'impact qualitatif de la végétation de l'espace agricole et les nombreux jardins remarquablement fleuris (Cf. concours intercommunal de maisons fleuries) et d'autre part la rudesse de traitement des espaces publics et autres terrains communaux.

Pour battre en brèche cette situation sur la commune, l'établissement d'un cahier

de recommandations est à envisager pour traiter de façon pratique le thème des plantations des espaces publics.

La proposition d'une palette végétale sera raisonnée :

- de manière à conforter l'identité de la commune et renforcer l'appartenance à son territoire,

- dans un souci d'économie pour l'entretien et la gestion des espaces à planter,

- en gardant à l'esprit qu'une part des bénéficiaires de ce projet (les touristes anglais qui viennent se recueillir sur la tombe de W. Owen) ont un niveau d'exigence qualitative supérieur à celui exprimé généralement sur un plan local.

Le cahier de recommandations doit, au delà de la simple proposition d'une palette végétale, permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour ses propres agents que pour ses administrés. Il doit être réfléchi pour toucher les particuliers dans leur volonté de "planter mieux". A cet effet, une attention sera portée sur sa qualité pédagogique.

Partenaires à associer : P.N.R., C.D.T., C.D.R., Conseil Général

Le Cahier de recommandation pour le mobilier urbain

Le mobilier urbain est le complément essentiel du traitement des surfaces des différents espaces publics.

Le choix d'un mobilier urbain cohérent et homogène (abribus, poubelle, banc, éclairage,...) doit permettre :

- de souligner l'identité de la commune,

- de montrer son appartenance à un territoire,

- de mettre en valeur les savoir-faire locaux.

Pour s'intégrer sans démarquer la réflexion portera sur :

- la palette chromatique,

- le choix des matériaux (bois, métal, pierre naturelle et/ou reconstituée, ...)

- le choix d'un style (rustique, contemporain, historique,...) .

D'autres paramètres tels que le prix, l'entretien, les pièces détachées, la pérennité et le suivi de la gamme doivent aussi être pris en compte.

Partenaires à associer : D.D.E., C.D.R., Conseil Général

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti d'Ors

L'analyse partagée du territoire a mis en évidence l'importance du patrimoine bâti public mais aussi privé dans l'image et l'identité de la commune. La recherche de cette lisibilité apporte du plaisir à vivre, à parcourir les rues, par la compréhension du cadre de vie qui nous entoure et son évolution. Elle concourt aussi à la lisibilité de la position particulière de la commune d'Ors dans son territoire plus large, située à la limite du Cambrésis et de l'Avesnois, à deux pas de la forêt de Mormal et sur le lit de la Sambre.

Le diagnostic raisonné consiste à l'identification précise des modes d'implantations du bâti, des types de volumes, des détails et des matériaux utilisés, du végétal d'accompagnement (prolongement naturel du bâti), du rapport au territoire, ... Il sera un apport incontestable pour la connaissance et la préservation du patrimoine existant, mais aussi une source d'inspiration pour inventer un vocabulaire nouveau mais spécifique dans l'élaboration de nouveaux projets architecturaux publics et privés.

Ainsi constitué, il pourra :

- . enrichir le POS d'un certain nombre d'orientations,

- . être une base à l'élaboration de notices ou cahier de recommandations à l'attention de ceux qui veulent construire, étendre ou réhabiliter,

- . être valorisé à travers une exposition destinée à sensibiliser la population,

...

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, dont Ors fait partie, est actuellement en cours de réflexion pour l'élaboration d'un diagnostic raisonné du patrimoine bâti de l'Avesnois. Dans ce cadre, il sera judicieux de s'en rapprocher afin que le travail qui nous concerne puisse être traité dans le même esprit ou en complémentarité.

Partenaires à associer : P.N.R.Avesnois, D.R.A.C., S.D.A.P., D.D.E., associations locales, ...

Les actions

L'analyse partagée a mis en évidence que Ors possède un potentiel réel en matière de milieu naturel, paysager et architectural.

Conscients de ce potentiel et aussi des points noirs qui dévalorisent leur commune, les élus ambitionnent de mettre en oeuvre une politique dont l'objectif essentiel est, à travers des actions bien concrètes d'amélioration du cadre de vie, de rendre leur commune plus attractive.

Le choix des actions contenues dans cette dernière partie du guide est issu de l'analyse du territoire ainsi qu'une concertation avec le maître d'ouvrage, l'ensemble des actions préconisées ont pour objectifs :

- de révéler les sites,
- de faire découvrir la commune,
- de créer des liaisons entre les différents territoires,
- de valoriser le village,
- de faire participer les citoyens.

Révéler les sites

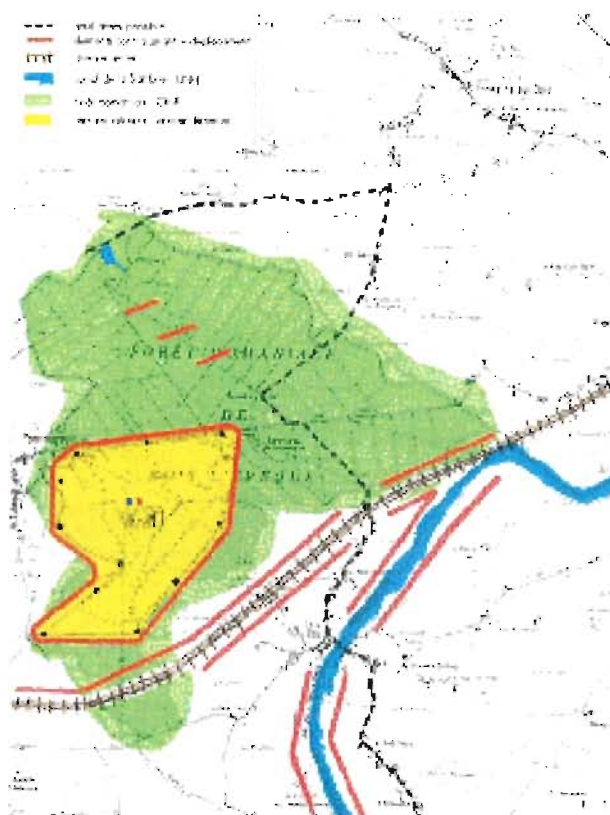


Schéma problèmes liés à l'accessibilité

L'analyse partagée de la commune a révélé la présence sur le territoire d'Ors de différents sites dont la valeur en matière d'offre touristique peut s'avérer un enjeu réel.

L'étang du Flaquet, le polissoir (monument historique inscrit), l'ancienne auberge de l'Ermitage, les sources de l'Ermitage et la Malmaison (monument historique inscrit) sont des lieux qui par leur environnement, leur histoire, sont des sites remarquables dont la renommée dépasse largement le territoire communal.

Vu leur qualité, leur symbolique et les enjeux qu'ils représentent, leur valorisation doit avoir pour objectifs :

- d'assurer leur accessibilité (voitures, vélos, piétons),
- d'améliorer la lisibilité et la qualité des espaces,
- de prendre en compte l'environnement dans lequel ils sont inscrits mais aussi les spécificités locales sur le plan social, économique, paysager et naturel.

Assurer l'accessibilité à ces sites reste une condition nécessaire. En effet, malgré l'existence d'un réseau routier dans la forêt, l'accès à ces différents sites pose actuellement des problèmes. Cette mauvaise accessibilité s'explique, d'une part, par la nature juridique de la forêt du Bois l'Evêque (forêt domaniale), par la présence de militaires qui interdisent tout accès aux alentours de la caserne et par la voie S.N.C.F. qui ne permet l'accès à la forêt depuis le village que par deux passages à niveau.

Si l'interdiction au public par les militaires va trouver, à terme, une solution (fermeture de la caserne prévue en 2002) et qu'une concertation avec les responsables O.N.F. peut aboutir. En revanche, l'accès au site de l'ancienne forteresse, propriété de chasse privée,



Le polissoir



Maison de l'Ermitage

paraît a priori une démarche plus délicate à entreprendre.

Améliorer la lisibilité et la qualité de ces espaces est un objectif intimement lié à la prise en compte de l'environnement dans lequel chacun des sites est inscrit.

Si l'ambiance forestière est le point commun de l'Etang du Flaquet, du polissoir et des sources de la Chapelle de l'Ermitage. En revanche, la Malmaison, est inscrite dans une ambiance humide de vallée. Mais quelque soit le site chacun d'eux identifie une symbolique particulière :

- l'étang représente les loisirs (promenade, pêche),
- le polissoir : une histoire (monument historique inscrit)
- l'auberge de l'Ermitage : une mémoire collective,
- la source : une géologie, une hydrographie,
- la Malmaison : symbole historique d'une défense de territoire.

Donner une lisibilité à chacun de ses sites, c'est aider à les conforter par rapport à ce qu'ils représentent. Cette confortation d'image peut être traduite par des aménagements respectueux des lieux et des attentes des usagers.



Fontaine de l'Ermitage

Faire découvrir le territoire

La reconnaissance de territoire passe inévitablement par sa découverte. La création d'itinéraires est le moyen le plus efficace pour faire partager aux différents usagers les richesses de la commune, voire celle des territoires environnants (Communauté de Communes). L'analyse partagée a montré qu'Ors est riche en paysage, en milieu naturel et recèle un patrimoine bâti non négligeable.

De plus, quelques sites semblent émerger par l'attrait qu'ils exercent. Nous pouvons citer :

- le bois l'Evêque, avec l'étang du Flaquet, la source de l'Ermitage, la chapelle de Notre Dame de Bon Secours, le Polissoir...



Notre Dame bon-secours



Etang du Flaquet

- le cimetière anglais et en particulier la tombe du poète Wilfred Owen,
- le site du Donjon (Malmaison),
- le canal de la Sambre avec son chemin de halage

Conscients de ce potentiel les élus ont, d'ores et déjà, en concertation avec différents partenaires entamés une réflexion à propos :

- d'un itinéraire intercommunal le long de la Sambre

- de l'aménagement de l'étang du Flaquet (projet en cours avec la participation financière du Conseil Général)
- de l'aménagement de la source de l'Ermitage et son environnement (projet communal en cours).

Optimiser au maximum ces sites est un objectif que les élus se sont fixés. La réalisation d'une boucle reliant ces différents sites est une opportunité pour faire découvrir Ors à travers différents thèmes. Plusieurs thématiques peuvent être déclinées : histoire, guerres, patrimoine, paysages, écologie,...

Ce projet nécessite de prévoir la mise en œuvre de plusieurs opérations, à savoir :

- l'étude précise du tracé,
- le choix d'un mobilier urbain (Cf. cahier de recommandations),
- la réalisation d'un guide d'entretien,
- la publication d'un guide ou d'une plaquette illustré et commenté.

Partenaires à associer : *Conseil Général, Conseil Régional, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale de l'Environnement, Office National des Forêts, Parc Régional de l'Avesnois, ...*

Les manifestations

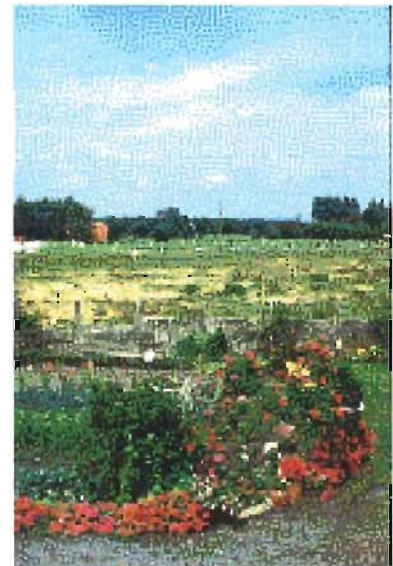
Les différentes rencontres avec les élus ont révélé que la commune d'Ors organise régulièrement des animations. Parmi ses manifestations nous pouvons citer entre autres choses :

- la ducasse,
- le concours de fleurissement des maisons à l'échelle intercommunale,
- les compétitions de joutes, etc...

Ces manifestations ont pour objectif d'être un événement convivial. Ces moments privilégiés où, le citoyen est au cœur de l'événement, peuvent être considérés comme un facteur de vie (aménité).



Wilfred Owen



Rive gauche de la Sambre

La commune d'Ors a le privilège d'abriter sur son territoire la tombe de Wilfred Owen, poète anglais mort à Ors en 1918.

S'il est très peu connu en France, en revanche, ce poète dont les poèmes, extrêmement amères et d'une tristesse rare, connaît une grande notoriété en Angleterre. Outre Manche plusieurs sites Internet ont été créés à la mémoire de son œuvre. Parmi les plus importants nous pouvons citer :

-<http://info.ox.ac.uk/jtap/tutorials/intro/owen/ors.html>

site relatif à la commune d'Ors et le canal de la Sambre (Université des Sciences humaines Oxford).

-http://194.52.240.1999/~poems/poets/wilfred_owen.html

site concernant l'œuvre de Wilfred Owen.

- <http://www.hcu.ox.ac.uk/jtap/>
site regroupant un fond multimédia sur le thème de la guerre et plus particulièrement sur l'œuvre d'Owen.
- <http://mason.gmn.edu/mhuynh/bar.html>.
Site créé par le fan club du poète.

Cet engouement marque l'importance et la notoriété de ce poète. Les responsables locaux peuvent utiliser l'image de cet auteur pour faire découvrir leur territoire.
Cette utilisation peut se traduire par différentes manifestations :

- expositions,
- séminaires,
- circuits....

Ces manifestations peuvent se réaliser en collaboration avec l'Université des Sciences Humaines d'Oxford, le fan club,.... Il est entendu que le thème et les moyens à mettre en œuvre sont à définir pour chacune des manifestations.
Plusieurs thèmes peuvent être imaginés : la guerre vue par Owen; la vie D'owen, les poèmes et la guerre;...

Partenaires à solliciter : C.D.T., C.R.T., P.N.R.

La valorisation des espaces publics du village

Le terme d'espaces publics évoque l'ensemble des surfaces collectives non construites, avec leur végétation, leur mobilier, la signalétique..., dont les limites sont généralement définies par les éléments des espaces privés et les équipements publics bâtis. Valoriser les espaces publics du village c'est concilier la réponse aux pratiques sociales diversifiées et contemporaines qu'expriment les habitants tant pour eux- même que pour leurs hôtes (visiteurs, clients, touristes,...).

Le traitement des espaces publics doit :

- contribuer à la lisibilité de l'identité de la commune,
- renforcer la cohérence entre les différents lieux,
- renforcer l'accessibilité aux différents secteurs de la commune,
- faciliter la vie sociale et collective de la population.

A Ors, "l'espace public" couvre une large palette d'identités qu'illustre des qualités et des usages à la variabilité non négligeable. La notion regroupe principalement :

- les rues principales du village qui permettent sa traversée,
- les lieux de rassemblement symbole des manifestations républicaine et/ou religieuse telle la place du village,
- des espaces de détente et de promenade à dominante végétale et aquatique (stade, bassin des joueurs, bord de Sambre)

Partenaires à associer : D.D.E., E.D.F., Télécom, S.I.A.N., D.V.I., D.D.R.

La traversée du village

La route départementale n°160 qui relie Bazuel à Landrecies franchit le canal de la Sambre à Ors où elle constitue l'artère principale dénommée rue du Capitaine d'Arche. C'est cette voie qui dessert la majorité des équipements publics (rive droite et rive gauche) et la place.

La rue d'Ouie, voie de moindre importance, traverse le village et relie la place à la forêt par l'ancien hameau d'Huis.

Le long de ces deux axes, on remarque des variations notables d'ambiance dûes en particulier :

- à la variété des types et modes d'implantation des éléments bâtis et des clôtures par rapport à la chaussée,
- à la nature des accotements,
- à la présence de certains points noirs (réseau aérien, tenue des terres des talus, espaces privés)

Tout en prônant une cohérence sur l'ensemble des linéaires, le projet de valorisation des traversées du village doit s'attacher à :

- renforcer les différentes séquences bâties et leur identité,
- prendre en compte le projet de nouveau pont sur la Sambre prévu dans le nouveau Plan Routier du Conseil Général, en s'appuyant sur les éléments positifs du pont actuel,
- révéler les éléments à portée identitaire longés et à atténuer, voir résorber les points noirs existant aujourd'hui.



Entrée du village



Abords du pont

Les abords de l'école



Parking de l'école

L'école communale d'Ors est desservie par la rue de Landrecies (R.D.160) sur la rive droite du canal.

Les accotements servant d'accès à l'école sont quasi communs avec la desserte de l'entreprise principale du village (Etablissement Dufour).

La valorisation de cet espace doit permettre de hiérarchiser les deux fonctions.

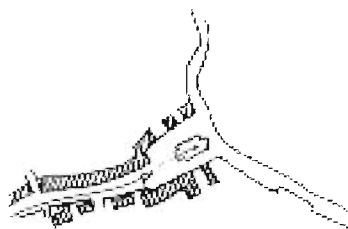
Le projet qui s'inscrit implicitement dans la valorisation de la traversée du village doit être réfléchi aussi de manière à :

- mieux signaler symboliquement la présence de l'école,
- garantir en priorité la sécurité des enfants et la desserte par les parents.

Partenaires à associer : Enseignants, parents, riverains, D.V.I., D.D.R., responsable entreprise.

Les accès au centre

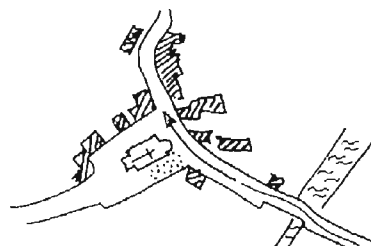
Trois accès principaux mènent au centre d'Ors, mais chacun d'entre eux affiche des particularités et donne une perception différente du cœur de la commune.



- En venant de Catillon-sur-Sambre :
- . Elargissement de l'espace public au cœur du village,
 - . Accompagnement par le bâti,
 - . Accueil valorisé par la façade de l'église dans l'axe.



- En venant de la forêt :
- . Accès en chicane,
 - . Effet de surprise avec une perception du cœur du village au dernier moment,
 - . Arrivée par l'arrière de l'église.



- En venant de Landrecies :
- . Surplomb depuis le pont qui fait office de belvédère,
 - . Passage sur l'arrière de l'église
 - . Vision très limitée vers la place.

Le cœur du village

La majorité des équipements et services de la commune (excepté l'école et le stade) qui forme le "cœur du village" est regroupée dans un périmètre assez restreint. On y trouve la Poste et la Mairie, la salle des fêtes, l'ancien Presbytère (bibliothèque, expositions, ...), le local des joueurs et l'étang attenant, les terrains de boules, le monument aux morts et les cafés.

Aujourd'hui les différents espaces publics qui se répartissent de part et d'autre de la rue du Capitaine d'Arche, si ils ne sont pas distants dans l'espace, le sont néanmoins par la nature de leur traitement très contrastés :

- du côté du bassin des joueurs, l'ancienne et vaste prairie du Presbytère s'ouvre agréablement et largement sur l'horizon boisé et les prairies voisines. Malheureusement cette même prairie ressemble aujourd'hui par la qualité de son traitement à une sorte de terrain vague où les systèmes de clôture des espaces s'affirment très fortement.

- la place du village présente, hormis les plantations du monument aux morts et celles du massif "à la barque" situé au chevet de l'église, une surface presque exclusivement minérale laissant une très large part à l'enrobé noir semblable à celui de la chaussée.



Entre Sambre et mairie



Place de la mairie

- L'espace vert qui mène à la Sambre et qui accueille en particulier les pistes de boules est quant à lui en partie confiné par le fait que les différents bâtiments qui le limitent (tels Mairie, Poste, Salle des fêtes) semblent lui tourner le dos.

Le projet de valorisation du "Cœur du village" doit être réfléchi de façon à :

- faciliter l'accessibilité aux différents équipements,
- favoriser les continuités visuelles et physiques entre les espaces du cœur du village et les autres parties,
- garantir une cohérence d'ensemble.

Le projet doit reposer et tirer profit des atouts présents, à savoir:

- la proximité du canal avec son caractère naturel et touristique, pour l'espace vert,
- l'échappée visuelle, depuis la prairie du presbytère, sur les formations végétales (prairies, forêt, haies),
- la richesse et la diversité des façades autour de la place.

Il s'agira aussi de réfléchir, pour ces espaces, aux usages et aux fonctions actuelles à conserver et ou à conforter, le choix du mobilier urbain adéquat.

En ce qui concerne les équipements, la municipalité doit s'interroger sur différents locaux et leurs deniers, en particulier :



Terrain Joueurs

- l'éventuelle extension du local des joueurs,
 - l'implantation d'un local pour les pompiers,
 - l'amélioration des cuisines de la salle des fêtes,
- Il conviendra d'intégrer ces données à la réflexion sur les différents espaces publics.

Partenaires à associer : D.D.E., D.D.R.

Les abords du stade

Le stade est situé à l'extrémité de la rue de la prairie, sur la rive gauche de la Sambre. C'est une création municipale relativement récente. Cet espace est constitué d'un terrain de football, d'un local faisant office de vestiaire et d'un parking localisé le long de la rue de Fresnes.

La valorisation du secteur doit être réfléchi de manière à :

- conforter l'ambiance végétale (s'inspirer de préférence de la végétation qui existe dans la vallée),
- intégrer les différentes clôtures très visibles,
- traiter les façades du bâtiment.



Terrain du stade

La communication et la sensibilisation

On remarquera très souvent, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, que des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est souvent imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé au bureau d'études, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus le maître d'œuvre dès les premiers résultats de son investigation, apporte de la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement des études et des actions projetées.

Au préalable et en amont des études, le C.A.U.E. peut animer un "atelier participatif" (fiches en cours de réalisation) qui permettra la mise en évidence de ce qu'est un processus de participation et les conditions nécessaires à sa mise en place. En effet, de plus en plus les attentes des usagers vis à vis des sujets qui les concernent vont bien au delà de la simple information. Une véritable participation aux réflexions préalable, parfois à la gestion des aménagements réalisés, porte ses fruits sur le long terme. Informer, sensibiliser et faire participer la population sur le contenu de ce guide peut faire l'objet d'une première intervention par le CAUE.

**Partenaires à associer : Ecole des Passemurailles (CAUE),
Parc Naturel Régional Avesnois**
Personnes à consulter : enseignants, associations.

Le phasage

Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions de l'ensemble des actions projetées, **le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et à établir un phasage des opérations sur cinq ans.**

Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

Conclusion

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité, aussi ce document ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'études, en concertation avec le maître d'ouvrage, peut alors les programmer.

Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il souhaitable que l'équipe qui doit prendre en charge l'étude soit composée d'un architecte urbaniste, d'un paysagiste et d'un écologue.



- A.A.D.A. 1998 :** Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
- 6 ans d'actions pour la préfiguration 1991-1996.
- Plan du Parc et Notice.
- Annexes
- Atelier Nord 1998 :** Etude Cadre de Vie "Une stratégie pour la mise en valeur des paysages Catésien". Atelier Nord.
- C.A.U.E. 199 :** Document programme Cadre de Vie de la Communauté de Communes du Catésis.
- C.A.U.E. 1993 :** Eléments de lecture des paysages in Trame Verte. Conseil Général.
- DAT Conseil 1995 :** La dynamique des espaces ruraux du Département du Nord. Conseil Général.
- Delva J. 1997 :** Au Pays d'Ors avant, pendant et après la Grande Guerre avec Marie Polvent de la rue Verte et son journal (tome 1 et 2).
- I.N.S.E.E. 1999 :** Recensement de la population.

Cartographie

- A.R.E.A. 1991 :** Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique de la Région Nord Pas de Calais 1/25 000 et Fiches. Ministère de l'Environnement.
- A.M.B.E. 1993** Inventaire Cartographique Hiérarchisé des Zones Naturelles. 3 ème édition. 1/250 000.
- B.R.G.M. 1960. :** Carte Géologique type 1922 feuille Avesnes 1/50 000.
- B.R.G.M. 1959 :** Carte géologique type 1922 feuille Le Cateau 1/50 000.
- I.G.N. 1992 :** Feuille N° 2707 Ouest Landrecies 1/25 000.